

Conseil municipal de Lacroix du 18 01 1874

«L'an mil huit cent soixante quatorze, et le dix huit janvier, le Conseil municipal de la commune de Lacroix réuni extraordinairement en vertu d'une autorisation spéciale de M. le S. Préfet d'Espalion du 3 X^{bre} dernier

Présents []

a pris la délibération suivante après avoir nommé Mr [] secrétaire

Mr le Maire a donné lecture au conseil municipal de deux lettres de M. le S. Préfet d'Espalion demandant une délibération au sujet de l'opportunité qu'il y aurait d'établir:

1° à Carlat (Cantal) deux foires qui se tiendrait (sic!) dans cette localité le dix (10) avril et le cinq novembre de chaque année

2° []

et a déposé la dite circulaire sur le bureau

il a ensuite invité le conseil à délibérer

*Le conseil municipal après avoir délibéré:
considérant que autant de foires établies sont de fournir [?] aux travaux de l'Agriculture pour la presque totalité des habitants voisins du lieu où se tiennent (sic!) une foire*

Déclare à l'unanimité, vu l'éloignement du lieu de Carlat, et le peu d'importance que [?] aurait pour la commune de Lacroix, vouloir rester indifférent à l'établissement des dites foires.

Ainsi fait et délibéré audit Lacroix le jour, mois et an que dessus.»